



SNUipp-FSU 37

Paul Agard, Sophie Metzinger,
Simon Délas
Co-secrétaires Départementaux
A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
d'Indre-et-Loire

A SAINT AVERTIN le 3 octobre 2023

Objet : erreurs sur les salaires des Néo-titulaires

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été interpellé.es par des collègues nouvellement titularisé.es qui nous font part de problèmes sur leur fiche de paie. Effectivement, il manque à ces collègues des éléments de rémunération, ce qui entraîne une différence importante entre le salaire qui leur a été versé et celui qui leur était dû :

- Pour celles et ceux qui étaient PES à 100% en 2022-2023 : la prime d'attractivité a été supprimée
- Pour celles et ceux qui étaient PES à 50% en 2022-2023 : la prime d'attractivité a été supprimée et l'ISAE a été versée à moitié
- Pour tous ces PES 2022-2023 : le changement d'échelon n'a pas été pris en compte (pour celles et ceux qui n'ont pas eu de reclassement)

La perte de salaire pour ces collègues PES l'an passé est très importante, entre 395 et 475€ net.

Là encore, il s'agit d'une preuve d'un manque de reconnaissance de l'administration vis à vis de ses agents. Ces collègues, à qui on a promis 2000€ net en début de carrière font l'expérience, dès leur premier mois de titularisation, des promesses non tenues et des défaillances administratives. Ces collègues, dont certains rentrent dans la vie active, peuvent voir ainsi certains projets de vie retardés car leur salaire n'est pas à la hauteur de ce qu'il doit être.

Nous vous demandons donc, Monsieur l'Inspecteur, d'agir auprès des services gestionnaires afin de régulariser le plus rapidement possible cette situation.

Sophie Metzinger

Simon Délas

Paul Agard